

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2019
DELIBERATION N° 56

L'an deux mil dix-neuf, le onze avril, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h36.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. NEYS (à partir de 17h44 et jusqu'à 22h14), UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, M. AGUERRE (jusqu'à 21h56), M. ESMIEU, SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (à partir de 20h34), M. ESCAPIL-INCHAUSPE (à partir de 18h23), M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, MM. BOUTONNET, DAUBISSE (jusqu'à 21h44), Mme LARRE (à partir de 18h00), MM. MASSONDE, PARRILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO (jusqu'à 23h00), BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

Absents représentés par pouvoir :

Le Maire

M. NEYS par M. SOROSTE (jusqu'à 17h44 et à partir de 22h14) ; M. AGUERRE par Mme CASTEL (à partir de 21h56) ; Mme LANGLOIS par M. ESMIEU ; Mme MEYZENC par Mme DURRUTY (jusqu'à 20h34) ; M. ESCAPIL-INCHAUSPE par M. DAUBISSE (jusqu'à 18h23) ; Mme TAIEB par M. MASSONDE ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET ; M. DAUBISSE par M. ESCAPIL-INCHAUSPE (à partir de 21h44) ; Mme LARRE par M. PARRILLA-ETCHART (jusqu'à 18h00) ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO (jusqu'à 23h00) ; Mme CAPDEVIELLE par M. PALLAS ; M. ETCHETO par M. ARTIAGA (à partir de 23h00).

Absentes : Mme JUZAN, Mme PICARD-FELICES (à partir de 23h00, à compter de la délibération 41).

Secrétaire : M. BOUTONNET

Entendu le rapport de Mme Durruty,

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – Renouvellement de la mise à disposition partielle d'un agent auprès de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

Dans le cadre du déploiement du très haut débit sur le territoire, la communauté d'agglomération Pays basque met en œuvre un dispositif d'accompagnement méthodologique et technique auprès des communes afin de mettre en place l'adressage sur la totalité de son périmètre. La ville de Bayonne a été précurseur en la matière depuis une quinzaine d'années.

Par délibération n° 45 du 19 juillet 2018, le conseil municipal a approuvé le principe d'une mise à disposition partielle d'un agent auprès de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, pour la période du 1er août 2018 au 31 mars 2019 afin d'apporter une expertise méthodologique et technique à cette opération.

Cette expertise comprend la réalisation d'un guide méthodologique, la production des supports de travail destinés aux communes, le conseil et l'accompagnement des élus, l'analyse de l'adressage existant et réalisé y compris dans son volet multilingue, la communication de la base de données auprès des institutionnels et prestataires privés ainsi que la diffusion de ces données en open data.

Le déploiement du très haut débit sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque n'étant pas achevé, il est proposé de renouveler cette mise à disposition dans les mêmes conditions, du 1er avril 2019 au 31 décembre 2019.

Dans cette optique, cet agent effectue 20 % de son temps de travail, soit 1 jour par semaine, auprès de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

La Ville de Bayonne lui verse la rémunération totale correspondant à son grade et la Communauté d'Agglomération Pays Basque rembourse 20 % du montant de la rémunération et des charges sociales de l'intéressé(e). Ces remboursements peuvent faire l'objet d'un réajustement par rapport au temps réellement consacré à la Communauté d'Agglomération Pays Basque, au vu d'un état établi par la ville de Bayonne.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver le renouvellement de la mise à disposition d'un agent dans les conditions précédemment énoncées, ainsi que la convention ci-jointe et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne